

PORTUGAL

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa (Ont.) (285, avenue Harmer. Téléphone PA 9-0624)	Ambassadeur Premier secrétaire et Chargé d'Affaires ad interim Attaché militaire et de l'Air	M. le D <sup>r</sup> Salvador de Sampayo-Garrido. M. le lieutenant-colonel João de Paiva-Brandão (absent).
Halifax (N.-É.) (Case Postale 355)	Consul	*M. Arthur R. Moreira.
Montréal (P.Q.) (4393, avenue Esplanade. Téléphone Victor 4-1607)	Consul	M. le D <sup>r</sup> Artur Dias de Silva Nogueira.
North-Sydney (N.-É.) (Case postale 769)	Vice-Consul	*M. James G. Hackett.
Québec (P.Q.) (279, avenue Laurier. Télé- phone 46596)	Consul	*M. Richard Pattee.
Saint-Jean (N.-B.) (4, North Wharf. Téléphone 3-2581)	Consul	*M. H. A. Allison.
Saint-Jean (Terre-Neuve) (King's Bridge Court. Appartement 2e. Télé- phone 344)	Consul	M. J. Henriques de Morais.
Toronto 1 (Ont.) (2, rue Toronto. Téléphone EMpire 6-0984)	Consul Vice-Consul	Dr. Armando Nunes de Freitas. *M. Verner Willemsen.
Vancouver (C.-B.) (1690, rue Robson)	Consul	
Winnipeg (Man.) (4, Banque Canadienne Nationale. Téléphone 92-7348)	Consul	

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa 2 (Ont.) (Earnscliffe. Téléphone CE 2-4275)	Haut Commissaire Haut Commissaire adjoint Délégué commercial en chef et Ministre économique Conseiller naval Conseiller militaire Conseiller de l'Air Conseiller Conseiller (Commerce) Conseiller (Matériel de Défense) Conseiller (Information) Conseiller (Pensions) Conseiller scientifique Premier secrétaire Premier secrétaire Premier secrétaire	Son Excellence Sir Saville Garner, K.C.M.G. L'hon. F.-E. Cumming-Bruce, C.M.G. M. K. McGregor, C.M.G. M. le capitaine de vaisseau R. G. Dryer, M.B.E., R.N. M. le brigadier J. Sykes- Wright, D.S.O., O.B.E. M. le commodore de l'air B. J. R. Roberts. H. E. Davies. M. J. A. E. Smart. M. F. S. Barton, C.B.E. M. D. F. Kerr. M. G. J. Harvey, O.B.E. M. E. S. Hiscocks (absent). M. P. A. R. Blaker. M. W. G. Lamarque, M.B.E. M. M. K. Ewans.

\* Les employés consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont indiqués par un astérisque.